**Le projet de loi sur les retraites a été publié**

**Voilà ce que Macron veut nous imposer !**

Aujourd’hui

Système Macron

**Une retraite calculée sur toute la carrière :**

**Baisse de toutes les retraites, surtout celles des plus précaires**

Le calcul de la retraite se fera sur l’ensemble de la carrière, les périodes de chômage, de temps partiel, de maladie, de maternité seront incluses, ce qui pénalisera les plus précaires.

Dans ces conditions, contrairement aux annonces gouvernementales, ce sont surtout les femmes aux carrières plus souvent hachées, aux temps partiels (souvent imposées) plus fréquents, qui seront les grandes perdantes.

Le calcul des retraites se fait sur la moyenne des salaires des 25 meilleures années dans le privé (tout élément de salaire compris) et sur les 6 derniers mois dans le public.

 **Part de la richesse consacrée aux retraites « figée » :**

**Retraites diminuées pour tous, public/privé**

Le projet du gouvernement consiste à « figer » la part du PIB consacré aux retraites pour qu’il ne dépasse plus jamais la proportion d’aujourd’hui (13,8 %) : c’est la « règle d’or » ! Autrement dit, mécaniquement, les pensions ne peuvent que baisser, en moyenne de 25 %, le même « gâteau » devant être divisé en un plus grand nombre de parts.

Aujourd’hui 13,8 % des richesses produites (PIB) sont consacrées au paiement des prestations de retraites. Et il y a en 2019 un peu moins de 18 millions de retraités…

En 2050, il y aura 6 millions de retraités en plus, soit un total d’à peu près 24 millions…

**De plus en plus de retraités pauvres**

Avec notre système de retraite actuel, le taux de pauvreté parmi les retraités en France est le plus faible d’Europe (7,3 %).

En Allemagne il est de 18,7 %. En Suède il a atteint 14,7 % depuis la mise place de la retraite par points, modèle que Macron veut nous imposer !

Le système Macron vise à aligner la France sur le reste des pays d’Europe. Le taux de retraités pauvre en Europe est de 14,9 % !

Avec la retraite Macron, le taux de retraité pauvres doublera.

**L’arnaque de la pénibilité**

Certains salariés exposés à des conditions de travail difficiles ou particulières bénéficient de conditions de départ précoces. C’est d’ailleurs la raison de l’existence des « régimes spéciaux » ou de la « catégorie active » dans le public.

Dans le privé, les titulaires d’un compte pénibilité peuvent bénéficier d’un départ jusqu’à 2 ans pus tôt (à 60 ans).

Macron détruit tous les régimes spéciaux, il supprime la catégorie active et veut aligner tout le monde sur le système du privé. Mais avec l’âge d’équilibre (à 64 ans ou 65 ans voire 67 à terme), le départ précoce ne pourrait se faire au mieux qu’à 62 ans (avec malus) sinon à 64 ou 65 ans !

**Il n’y pas de problèmes de financement des retraites !**

Le gouvernement annonce un déficit prévisionnel compris 8 et 17 milliards en 2025. Or les caisses de retraites et les régimes complémentaires disposent de réserve à hauteur de 170 milliards ! Une augmentation générale des salaires de 2 % réglerait par le jeu des cotisations versées ce déficit que le gouvernement crée de toutes pièces en figeant les salaires et en augmentant les exonérations de cotisations : 71 milliards pour 2020 ! Enfin en 2019, les entreprises du CAC 40 ont versé plus de 50 milliards à leurs actionnaires !



**Contre le projet de système unique de retraite par points**

**Retrait du projet Macron-BlackRock-Berger**